

COMMUNE DE
SAINT PAUL DE VARAX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2022**

Date de convocation : 24/11/2022

N°2022-11-01
Date d'affichage : 24/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 14

Conseillers en exercice : 19

Votants : 14 et 4 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-POSSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric – Mme ANTON Dorothée pouvoir à Mme DUPAYRAT Sophie – Mme JACQUET Aurélie pouvoir à Mme CALLY Audrey – M. GOURMAND Johann pouvoir à M. MINASSIAN Guy
Absent : OTTAVIOLI Hervé

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme COSTA Catherine

M. PISTRE Thierry

M. CHAVERT Clément

M. VAN DORT Didier

M. GILLET Bernard

Mme ROSERAT Charlène

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : ouverture poste agent technique sur 20H/Semaine au 1^{er} janvier 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'entretien général de la commune, des bâtiments existants, des travaux de voirie et autres, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques.

CONSIDERANT qu'il convient de suppléer les agents techniques déjà en poste

Prévoit l'ouverture d'un poste au 1^{er} janvier 2023 sur 20h/semaine.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 001-210103834-20221128-20221101-DE

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS PERMANENTS						DATES
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES
grade : administratif						
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H	08/11/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H	20/04/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	01/08/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		35H		01/09/2000
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : ATSEM						
ASTEM Principal 2ème classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		01/12/2001
ASTEM Principal 2ème classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		15/10/2001
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : adjoint technique principal						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		20/04/2021
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/08/2010
grade : adjoint technique						
ADJOINT TECHNIQUE Principal 2ème Classe	C	1	1		23H	01/02/2021
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41	07/07/2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 001-210103834-20221128-20221101-DE

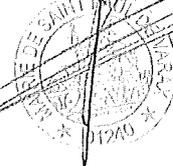
EMPLOIS NON PERMANENTS contractuels

EMPLOIS NON PERMANENTS						DATE DE CREATION
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	POSTES
grade : administratif						
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		12H	01/01/2022
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : Animateur						
ANIMATEUR	B	1			20H	01/01/2023
ANIMATEUR 4h annualisé	C	1	1		3H09	01/09/2022
ANIMATEUR 10H30 annualisé	C	1	1		8H16	01/09/2022
ANIMATEUR 14h39 annualisé	C	1	1		11H33	01/09/2022
ANIMATEUR 32H annualisé	C	1	1		25H33	01/09/2022
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : technique						
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		10H	01/09/2022
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		20H	01/01/2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture d'un poste à 20h à partir du 1^{er} janvier 2023, sur le grade d'adjoint technique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 15/12/2022
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2022**

N°2022-11-04

Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 14

Conseillers en exercice : 19

Votants : 14 et 4 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ABRAM-POSSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric – Mme ANTON Dorothee pouvoir à Mme DUPAYRAT Sophie – Mme JACQUET Aurélie pouvoir à Mme CALLY Audrey – M. GOURMAND Johann pouvoir à M. MINASSIAN Guy
Absent : OTTAVIOLI Hervé

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme COSTA Catherine

M. PISTRE Thierry

M. CHAVERT Clément

M. VAN DORT Didier

M. GILLET Bernard

Mme ROSERAT Charlène

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2015, qui détermine le taux de la taxe d'aménagement, pour les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

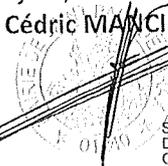
Rappelle que cette taxe a été votée par le conseil municipal avec un taux de 4%, et avec une exonération de 50% de la surface des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le taux à 4% pour les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- **D'EXONERER** 50% de la surface des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 12/12/2022
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :